



Communiqué de presse

3 septembre 2009

KBC adapte le taux du compte d'épargne

Compte tenu du fait que les taux d'intérêt à court terme restent bas, KBC adapte les taux d'intérêt sur le compte d'épargne. A partir du 5 septembre 2009, le taux de base sur les comptes d'épargne sera de 1%. La prime de fidélité reste inchangée à 0,75%.

Le compte d'épargne permet au client de conserver une réserve de liquidités limitée pour les dépenses imprévues. Le client qui peut se passer d'une somme d'argent pour un peu plus longtemps fera dès lors appel de préférence à des produits d'épargne à long terme adaptés. KBC propose également une gamme étendue d'alternatives, par exemple un Compte à terme KBC à 2,5 ans au taux d'intérêt brut de 2,50%.

Le client a donc le choix parmi une offre étendue. A cet effet, il détermine lui-même la combinaison de durée, de rendement possible, de risque, de souplesse et de liquidité. KBC le conseillera bien entendu dans ses choix.

Vous trouverez sur www.kbc.be un relevé des taux d'intérêt applicables aux produits d'épargne KBC.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 - 1080 Brus
Viviane Huybrecht:
Directeur Communication Groupe /
porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com.
1/1